

EDITION SPECIALE COMPTE RENDU DE CONSEIL



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2019

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, AUBRY, CHOQUET, KWAK, LENOBLE, DEFLERS, AUDIGER.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, DESMEDT, PILARDEAU, BAPAUME, FLAGOTHIER, N'KLO, DELAMARRE.

ABSENTS REPRESENTES : M. RAUZIER par M. DESMEDT
M. CONVERS par Mme BONNET
Mme GODARD-BEGUE par Mme BRUNET
Mme FERNANDES par M. DUBOUIL
Mme DELAUTEL par M. BOURGETEAU
Mme HAQUET par M. AUDIGER

ABSENT : MM. CROISIER, BERTHELOT.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Retrait de la délibération n° 105/2018 portant sur l'implantation des compteurs LINKY
3. Ouverture de crédits d'investissement
4. Avances de subvention
5. Election des membres de la Commission d'Ouverture des Plis
6. Subvention du Conseil Départemental
7. Création d'un poste d'adjoint administratif
8. Questions diverses

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances des 9 novembre et 18 décembre, sans modification.

M. **DESMEDT** annonce avec tristesse le décès subit de Omar Orget, agent des services techniques. Les membres du conseil municipal adressent leurs pensées à sa famille.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. **DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Béatrice **DELAMARRE**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Retrait de la délibération n°105/2018 portant sur l'implantation des compteurs LINKY

Ce sujet suscite beaucoup d'interrogations. Par conséquent, M. **DESMEDT** avait demandé à la société Enedis de faire une réunion publique mais celle-ci a refusé au motif que cela est trop impersonnel. Néanmoins, il a été convenu, avec la Direction Territoriale d'Enedis, de mettre en place des permanences pour répondre au plus près aux attentes des administrés.

Les dates de permanences, communiquées dans le prochain JDS, sont : les 12/02, 14/02, 16/02 de 09h00 à 12h00 et le 19/02, de 14h à 17h.

M. **DESMEDT** rappelle que la directive européenne 2009/72/CE prévoit que 80 % des compteurs devront être communicants d'ici à 2020. Cette directive est transposée en droit français et le décret n°2010-1022 du 31 août 2010, relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité, rend obligatoire la mise en œuvre de compteurs communicants par le gestionnaire Enedis. Cette obligation a été récemment reprise dans le code de l'énergie. D'ailleurs, l'Italie, la Suède, la Finlande et l'Espagne ont déjà terminé l'installation des compteurs communicants, dans les autres pays européens, l'implantation est en cours.

Par délibération n°105/2018 du 19 décembre 2018, le Conseil Municipal de la ville de St Just-en-Chaussée informait les administrés sur les modalités d'implantation des compteurs LINKY.

Cette délibération avait pour objectif de rappeler que le propriétaire du compteur électrique est l'Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Electricité. Les administrés ne peuvent pas refuser l'accès du compteur LINKY au technicien mandaté puisque celui-ci ne leur appartient pas.

Si le compteur se trouve en extérieur, le gestionnaire peut donc changer l'ancien compteur pour un compteur LINKY sans avoir l'autorisation du propriétaire du logement.

Compte
rendu de
Conseil

Cependant, si le compteur est en intérieur, le technicien devra obtenir une autorisation pour accéder au compteur. Ainsi, le client n'est pas en droit de refuser l'installation du compteur LINKY (mais il peut empêcher le technicien d'accéder à celui-ci. En effet, la justice peut considérer qu'il y a violation du domicile si l'installation d'un compteur dans une habitation est forcée).

Par courrier en date du 24 janvier 2019, les services de contrôle de légalité de la Préfecture de l'Oise ont émis un recours gracieux à l'encontre de la délibération n°105/2018, en arguant que « le déploiement des compteurs intelligents est une obligation qui s'impose aux gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ; et, précisant qu'il n'est pas de la compétence du Maire de prévoir que la pose du compteur doit être conditionnée « à l'accord du propriétaire ou du locataire », son caractère obligatoire étant prévu par une norme supérieure ».

Conformément à la demande des services préfectoraux, il convient de procéder au retrait de cette délibération. En l'absence de réponse favorable au retrait, le Préfet procédera à la saisine du juge administratif.

M. **DESMEDT** explique qu'il ne souhaite pas entrainer la ville dans des procédures juridiques coûteuses et inutiles. Néanmoins, cette délibération a permis de rappeler à la population qu'Enedis a l'obligation de prendre rendez-vous lorsque le compteur se situe dans une propriété privée.

Il ajoute qu'il s'est toujours conformé à la loi et propose de retirer la délibération n°105/2018 du 19 décembre 2018. Celle-ci devenant une simple information.

M. **DEFLERS** approuve le vote de la motion puisque le déploiement de ces compteurs appelle beaucoup d'interrogations. Les administrés n'ont aucune liberté puisque le compteur est propriété de l'Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Electricité. Pour sa part, il explique que dès réception d'un courrier mentionnant la date de passage de la société sous-traitante de Enedis pour la pose du compteur, il a téléphoné à Enedis pour lui notifier son refus mais le compteur LINKY a quand même été installé.

Il précise qu'au titre de la précarité, le compteur LINKY dit « intelligent » est censé indiquer un chiffrage en euros mais les compteurs installés ne le font pas.

Mme **FLAGOTHIER** ajoute que la société sous-traitante appelle de manière très insistante afin d'installer les compteurs en intérieur et n'est pas cordiale avec ses interlocuteurs.

M. **DUBOUIL** appelle à vérifier les indexes lors de la dépose de l'ancien compteur et à être vigilant lors de la réception du prochain relevé.

En conclusion, M. **DESMEDT** attire l'attention sur le fait que l'installation du compteur Linky après 2021, sera certainement facturé puisque le déploiement doit être achevé avant cette date.

VOTE : UNANIMITE

3. Ouverture de crédits d'investissement

Afin de permettre le lancement de différents investissements avant le vote du budget primitif et en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. **DESMEDT** propose au conseil municipal d'ouvrir des crédits dans la limite de 25 % des crédits d'investissements du budget 2018 pour les opérations suivantes :

- Opération 300 : matériel	70 000.00 €
- Opération 400 : bâtiment	100 000.00 €
- Opération 500 : voirie	130 000.00 €
- Opération 504 : éclairage public	50 000.00 €
- Opération 512 : vidéo protection	30 000.00 €
- Opération 515 : aménagement urbain	40 000.00 €

Ces crédits seront repris lors du vote du budget 2019.

VOTE : 27 POUR : opérations 300 - 400 - 500 - 504 et 515
24 POUR et 3 CONTRE : opération 512
« vidéo protection »

4. Avances de subvention

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal le versement d'une avance de subvention, avant le vote du budget, au profit des associations suivantes :

- Sprinter Club du Val d'Arré :	1 500 €
- Saint Just Athlétisme :	1 500 €
- Amicale du Personnel :	1 000 €
- Ecole de Musique :	30 000 €

Les crédits correspondants seront repris lors du vote du budget 2019.

VOTE : UNANIMITE

5. Election des membres de la Commission d'Ouverture des Plis

M. **DESMEDT** annonce que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2018 fixant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP), il y a lieu de procéder à l'élection.

Le Conseil Municipal désigne :

Président de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) : Monsieur Frans DESMEDT

MEMBRES TITULAIRES

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 5

PROCLAME élus les membres titulaires de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) suivants :

Laurette BRUNET

Bernard DUBOUIL

Edith LOBBE

Martine BOURGOIN

Samuel AUDIGER

MEMBRES SUPPLÉANTS

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés 27

Sièges à pourvoir : 5

PROCLAME élus les membres suppléants de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) suivants :

Catherine BONNET

Béatrice DELAMARRE

Bertrand HAMOT

Francine GODARD-BEGUE

Alain DEFLERS

VOTE : UNANIMITE

6. Subvention du Conseil Départemental

Considérant que le montant des travaux de voirie « création ou réfection de trottoirs » mentionné dans la délibération n°102/2018 du 19 décembre 2018 a été modifié, M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise sur le nouveau montant à savoir :

- | | |
|---|--------------|
| - Montant des travaux : | 135 466 € HT |
| - Subvention sollicitée (taux communal) : | 44 700 € HT |

VOTE : UNANIMITE

7. Création d'un poste d'adjoint administratif

M. **DESMEDT** demande au conseil municipal d'ouvrir un poste d'Adjoint Administratif à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2019, pour la nomination d'un agent de la ville actuellement sous contrat.

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. **BOURGETEAU** annonce que la ville de Saint Just en Chaussée recevra un deuxième laurier pour le label « **VILLE ACTIVE & SPORTIVE** » des mains du Ministre des Sports, Roxana **MARACINEANU**. Cette remise aura lieu le vendredi 8 février 2019 à Angers.

M. **DESMEDT** félicite le service des sports, les associations et les bénévoles pour leurs actions qui promeuvent des activités physiques et sportives sous toutes ses formes.

M. **BOURGETEAU** informe que les assemblées générales de l'Acles et du Rallye Raid du Plateau Picard ont eu lieu, leur bilan est très positif.

Il fait part des remerciements de M. **JOURET**, Président de l'Acles, à la ville et aux services techniques pour leur aide.

Mme **BONNET** fait part du succès de la galette des aînés. Par ailleurs, elle rappelle que la sortie au salon de l'agriculture se déroulera le mercredi 27 février. Toutes les places sont déjà réservées.

M. **DESMEDT** remercie les services techniques, qui ont travaillé la nuit, pour déneiger les rues.

M. **HAMOT** signale que le déneigement des routes départementales par l'Unité Territoriale et Départementale, service du Conseil Départemental, lors du second épisode neigeux était plus satisfaisant que lors du premier.

M. **DESMEDT** explique que lors du premier épisode, les prévisions étaient sous-estimées. Par ailleurs, il ajoute que l'aide renforcée des agriculteurs conventionnés n'est sollicitée que lorsque la neige commence à tomber, ce qui explique ce décalage dans les interventions.

Mme **LOBBE** souhaite que soit rappelé, dans le Journal des Saint Justois, l'obligation pour les riverains de déneiger le trottoir devant leur domicile.

Elle demande comment font les personnes qui sont dans l'incapacité de déneiger leur trottoir.

Compte
rendu de
Conseil

M. **DESMEDT** répond que, dans ce cas, les services techniques interviennent. Néanmoins, ils sont obligés de se fixer des priorités.

Mme **DELAMARRE** fait remarquer que dans certaines rues la déneigeuse a mis la neige devant les garages, bloquant leur accès.

M. **DESMEDT** répond que malheureusement cela ne dépend pas de la déneigeuse. Elle ne peut pas, pour des raisons de sécurité, rouler à contresens.

Mme **FLAGOTHIER** ajoute que certains passages piétons, notamment celui de la rue Jean Jaurès, n'ont pas été assez déneigés.

M. **DESMEDT** annonce la sortie du nouveau guide de la ville qui sera distribué mercredi 6 février.

M. **DEFLERS** demande quel est le coût pour la municipalité.

M. **DESMEDT** répond que la publicité faite par les commerçants, les artisans et les entreprises couvre l'ensemble des frais ; cela ne coûte donc rien à la mairie. Il en profite pour remercier chaleureusement tous les annonceurs qui permettent l'édition de cet ouvrage très utile.

M. **DEFLERS** a été interpellé par des riverains qui lui ont fait part de la vitesse excessive de certains automobilistes empruntant la rue de Montdidier. Cela a déjà occasionné quelques accidents et de nombreuses détériorations de véhicules en stationnement.

M. **DESMEDT** répond que l'information va être transmise à la Police Municipale et à la Gendarmerie afin que des contrôles de vitesse soient régulièrement effectués.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h15.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2019

PRESENTS : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, FOVIAUX, HAMOT, CROISIER, CHOQUET, BERTHELOT, LENOBLE, DEFLERS.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, PILARDEAU, BAPAUME, FERNANDES, FLAGOTHIER, DELAMARRE, HAQUET.

ABSENTS REPRESENTES : M. BOURGETEAU par Mme BONNET
M. CONVERS par M. RAUZIER
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
M. KWAK par M. FOVIAUX
M. AUBRY par M. LENOBLE
Mme N'KLO par Mme BRUNET

ABSENTS EXCUSES : Mme DELAUTEL, M. AUDIGER.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Avances de subvention
3. Demande de subvention au titre de la DETR
4. Demande de subvention au titre du FIPD
5. Avancements de grade
6. Ouverture de postes
7. Tarifs Espace Jeunesse
8. Débat d'Orientation Budgétaire
9. Questions diverses

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 1^{er} février, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au conseil municipal de désigner Mme Martine BOURGOIN, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

*Compte
rendu de
Conseil*

2. Avances de subvention

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal le versement d'une avance de subvention, avant le vote du budget, au profit des associations suivantes :

Sprinter Club du Val d'Arré : 8 000 €
Sporting Club St Justois : 9 000 €

Les crédits correspondants seront repris lors du vote du budget 2019.

VOTE : UNANIMITE

3. Demande de subvention au titre de la DETR

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2019) dans le cadre des projets suivants :

Aménagement de l'Ilot Z'enfants (cour, clôture) : 40 896 € HT
Subvention sollicitée (taux 45 %) : 18 403 € HT

Rénovation de la cour de l'école de l'Abbaye : 11 854 € HT
Subvention sollicitée (taux 45 %) : 5 334 € HT

Changement éclairage public quartier du Moulin : 66 571 € HT
Subvention sollicitée (taux 40 %) : 26 628 € HT

Changement de la chaudière de la mairie : 31 136 € HT
Subvention sollicitée (taux 40 %) : 12 454 € HT

VOTE : UNANIMITE

3. Demande de subvention au titre du FIPD

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de solliciter la participation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'acquisition de terminaux portatifs de radiocommunication dans le cadre de la mise en place de l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication, permettant une fluidité des informations opérationnelles entre la police municipale et la gendarmerie.

VOTE : UNANIMITE

4. Avancements de grade

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les ratios d'avancement de grade applicables aux agents :

M. **DESMEDT** précise que l'impact financier n'est pas déterminant et précise que cette évolution a été prévue dans le budget. Cela permet aux agents de poursuivre le déroulement de leur carrière. En effet, la majorité avait atteint le dernier échelon de leur grade.

Service	Grade actuel	Accession possible au grade de	Nombre d'agents concernés	Taux
ADMINISTRATIF	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	100 %
CULTUREL	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	1	100 %
TECHNIQUE	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	1	100 %
MEDICO SOCIALE	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	2	100 %

VOTE : UNANIMITE

5. Ouverture de postes

M. **DESMEDT** propose les créations de postes suivants :

A compter du 1^{er} avril 2019, d'un poste de :
Gardien Brigadier à 35 heures

A compter du 1^{er} mai 2019, des postes de :
2 ATSEM principaux 1^{ère} classe à 35 heures
1 adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à 30 heures
1 adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35 heures

M. **DESMEDT** souligne qu'il ne s'agit pas de création de nouveaux postes mais d'évolution de carrière d'agents déjà présents au sein de la commune à l'exception du Poste de Gardien Brigadier.

M. **DEFLERS** demande s'il y aura des modifications dans les horaires de patrouille de la Police Municipale puisque les faits de délinquance ont lieu essentiellement la nuit.

M. **DESMEDT**, toujours soucieux de la sécurité des Saint Justois, explique que des policiers municipaux expérimentés ont été recrutés. L'effectif de ce service devrait être composé de 5 brigadiers et 2 ASVP, ce qui permettra de faire des patrouilles de nuit, notamment le week-end.

VOTE : UNANIMITE

7. Tarif Espace Jeunesse

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de valider les tarifs des différentes actions mises en place par l'Espace Jeunesse :

Du 8 au 20 AVRIL 2019

- Tarif à la journée
 - Saint Justois : 2 €
 - Extérieur : 3 €
- Tarif à la semaine

<ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} semaine <ul style="list-style-type: none"> · Saint Justois : 12 € · Extérieur : 20 € 	<ul style="list-style-type: none"> - 2^{ème} semaine <ul style="list-style-type: none"> · Saint Justois : 20 € · Extérieur : 32 €
---	---
- Sortie de cinema
 - Saint Justois : 1 € + 2 € la journée soit 3 €
 - Extérieur : 2 € + 3 € la journée soit 5 €
- Laser Game
 - Saint Justois : 14 € + 2 € la journée soit 16 €
 - Extérieur : 17 € + 3 € la journée soit 20 €
- Tournoi futsal à Clermont
 - Saint Justois : 2 € + 2 € la journée soit 4 €
 - Extérieur : 3 € + 3 € la journée soit 6 €

VOTE : UNANIMITE

8. Débat d'Orientation Budgétaire

M. **DESMEDT** rappelle que la loi impose, avant le vote du budget, un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Celui-ci permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

CONTEXTE LOCAL

Au 1^{er} janvier 2019, la population légale de la commune a été fixée par l'INSEE à 6 042 habitants. Les enquêtes de recensement ayant lieu tous les 5 ans, les populations légales 2018 doivent être comparées à celles de 2013, soit 5979 habitants.

C'est dans ce contexte d'évolution de la population, que la ville de Saint Just en Chaussée, qui a pour mission de répondre aux attentes des administrés, doit fixer les axes et les tendances de la politique communale de l'année par l'intermédiaire du débat budgétaire.

Décider des investissements, conforter les grands axes afin de maintenir les services à la population et la bonne qualité de vie des Saint Justois, tout en maîtrisant la fiscalité et le budget, tels doivent être les points forts de la politique municipale de notre ville.

BILAN DE L'ANNÉE 2018

Exécution Budgétaire		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	6 387 941.04	6 956 268.06
	Section d'investissement	3 364 764.76	2 737 577.89
		+	+
Report de l'exercice 2016	Report en section de fonctionnement	/	2 349 453.27
	Report en section d'investissement	/	585 891.60
		=	=
	TOTAL	9 752 705.80	12 629 190.82
Reste à réaliser à reporter en 2019	Section de fonctionnement	/	/
	Section d'investissement	636 062.00	236 741.96
	Total des restes à réaliser	636 062.00	236 741.96
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	6 387 941.04	9 305 721.33
	Section d'investissement	4 000 826.76	3 560 211.45
	TOTAL CUMULE	10 388 767.80	12 865 932.78

Le résultat 2018 dégage un excédent de 2 477 1643.98 € net.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 est de 2 457 489.63 € en capital (2 543 026.29 € en 2018) et de 584 081.19 € en intérêt (658 038,48 € en 2018).

L'annuité de la dette a diminué notablement au cours des dernières années malgré l'emprunt de 1 200 000 € réalisé en 2012 en prévision des travaux de réhabilitation du groupe scolaire du Moulin et de l'emprunt de 200 000 € réalisé en 2018 pour financer les travaux de voirie et bâtiments :

- En 2019 : 367 744 €
- En 2018 : 368 379 €
- En 2017 : 413 648 €
- En 2016 : 414 361 €
- En 2015 : 449 768 €

La situation financière est saine avec une section de fonctionnement excédentaire qui permet de dégager de l'autofinancement et une section d'investissement peu impactée par le remboursement de la dette.

ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2019

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

La Dotation Globale de Fonctionnement devrait se maintenir comme en 2018 à savoir, pour un montant de 445 000 €. *Ce chiffre reste à confirmer, les données exactes n'ont pas encore été communiquées par les services de la DGFIP.*

Pour mémoire, le montant de la DGF était de 761 000 € en 2013 pour environ 5 600 habitants.

Nous souhaitons comme les années précédentes proposer une gestion réfléchie.

Pour cette année 2019, nous continuerons d'agir pour améliorer la qualité de vie de la population.

- L'environnement et les espaces publics

En 2019, une étude sera menée sur un projet de création de bassin d'apprentissage de natation en complément du projet de baignade naturelle déjà présentée en conseil.

L'année 2019 verra évoluer l'occupation de la place du marché suite au lancement d'une nouvelle délégation de service public pour les marchés d'approvisionnement, dans le but de rendre plus convivial le marché hebdomadaire de Saint Just en Chaussée et donner à la halle couverte toute sa fonction.

La collectivité poursuit et termine son programme de remplacement des lampes à vapeur de mercure par des solutions présentant de meilleurs rendements et ayant moins d'impact sur l'environnement.

Le PLU est en cours de révision pour le mettre en conformité avec les lois Grenelle de l'Environnement, en particulier pour tout ce qui concerne la loi ALUR.

Afin de résoudre les problèmes de salubrité et de nuisance causés par les pigeons, des moyens sont mis en œuvre dans le cadre d'une campagne de régulation des pigeons. La collectivité devrait s'équiper également de matériel de lutte contre les frelons asiatiques.

La capacité d'accueil de cimetière actuel nécessite de mener une réflexion sur la création d'un nouveau cimetière.

Dans un souci de maintenir une ville propre et agréable à vivre, la commune poursuit l'aménagement urbain (achat de mobilier urbain) et le fleurissement de la ville. Des peintures type graff pourront être réalisées sur le pignon du gymnase et le transformateur Enedis de la halle. De plus, désormais, le décapage des pavés des trottoirs de la rue de Beauvais et rue de Paris se fera tous les ans.

- Les services à la population

La collectivité a signé la charte qualité Plan Mercredi dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial). Le Plan Mercredi permet de proposer, à compter de la rentrée 2018, des activités de qualité le mercredi. Le Label ouvre une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

Des ateliers de prévention seront organisés par le CCAS afin de sensibiliser le public Saint Justois sur différents thèmes : réduire ses consommations d'énergie, atelier sur les chutes domestiques pour les Séniors, rencontre avec une socio-esthéticienne ...

Le pôle jeunesse poursuit ses activités pour toujours plus satisfaire et distraire un public toujours nombreux, par l'organisation de sorties, de séjours et de manifestations éducatives et ludiques. Pour la première fois, cette année, un camps inter-association - stage sportif- sera organisé pendant les congés de toussaint, favorisant la rencontre de différentes associations sportives saint justoises.

La municipalité renouvellera cette année encore son programme d'embauche de jeunes durant l'été pour des périodes de 15 jours et continuera d'accueillir tout au long de l'année de nombreux stagiaires.

Afin d'améliorer le service au citoyen et de sécuriser les données d'état-civil, la commune envisage la numérisation des registres d'Etat-civil.

- La sécurité

L'objectif de la municipalité est de réduire le sentiment d'insécurité de la population tout en garantissant la tranquillité publique pour l'ensemble des Saint Justois.

Afin de remplir cet objectif, la municipalité a lancé une campagne de recrutement de policiers municipaux expérimentés, l'effectif de la police municipale devrait être composé de 5 brigadiers et 2 ASVP.

Le programme pluriannuel d'investissement et de renouvellement de la vidéoprotection se poursuit cette année : conformément aux prescriptions du référent sureté de la gendarmerie nationale, des nouvelles caméras seront installées aux entrées de ville.

La sécurité routière est un enjeu majeur pour la collectivité et tous les acteurs de la route. La réduction des vitesses permet de diminuer le risque et la gravité des accidents tout en apaisant les déplacements de l'ensemble des usagers. Ainsi, la collectivité envisage de poursuivre la sécurisation des passages piétons par un balisage routier à base de plots led clignotants et des travaux de sécurisations de la rue Carnot, avec création de plateaux surélevés, seront réalisés au cours de l'été 2019.

Pour répondre aux obligations en matière d'hygiène et de sécurité au travail, la collectivité va remettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels et mettre à jour le DTA (Dossier Technique Amiante) sur les biens immobiliers

La commune envisage la signature d'une convention favorisant les échanges entre la police municipale et la gendarmerie par l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication. L'objectif est, dans le cadre des missions quotidiennes, de renforcer la coopération opérationnelle entre les services.

- Le monde associatif

La municipalité maintient sa politique de soutien au monde associatif local considérant que l'ensemble de ces associations œuvre au soutien et au renforcement du lien social et au développement d'activités sportives, culturelles et des loisirs pour tous les Saint Justois. Il est envisagé le maintien de l'enveloppe globale allouée aux associations. Pour autant cette enveloppe globale consacrée au financement de ces associations n'augmentera pas en 2019, respectant ainsi les principes de rigueur de gestion que la ville s'impose à elle-même.

- Culture et patrimoine

La médiathèque poursuivra tout au long de l'année les expositions et manifestations culturelles en lien avec la commission culturelle.

Les incontournables festivités annuelles sont maintenues : fêtes de juillet, fête de la musique, représentations théâtrales... avec en partenariat la CCPP, le Théâtre du Beauvaisis et bien d'autres acteurs...

DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RAISONNÉES

Les principales dépenses d'investissement pour cette année porteront sur :

- Bâtiment :

- Remplacement de menuiseries et rénovation de toitures
- Réfection en régie de bâtiments communaux
- Rénovation des WC publics
- Mise en conformité des bâtiments dans le cadre de l'AD'AP
- Remplacement de la chaudière de la mairie
- Renouvellement de l'éclairage de la salle des fêtes
- Climatisation de la salle des fêtes

- Voirie :

- Réfection des trottoirs du Moulin
- Réfection de la rue Sarraill, impasse de l'Abbaye
- Poursuite de la réfection des accès extérieurs (ferme de tremouvillers, rotibéquet)
- Reprise des talus rue de la libération
- Equipement de nouveaux plots (remplacement des potelets) rue de Beauvais

- Equipement sportif :

- Rénovation de la piste de saut en hauteur
- Sonorisation du gymnase
- Remplacement de l'ensemble des bancs des vestiaires du gymnase
- Eclairage du tennis extérieur
- Prévision d'achat d'un terrain proche du collège pour l'adapter aux besoins sportifs du collège
- Achat de canoé pour le service des sports dans le cadre d'une nouvelle activité dispensée aux écoles
- Remplacement de certains tapis du Dojo

- Ecole :

- Informatique et vidéoprojecteur
- Réfection de la cour de l'école de l'Abbaye
- Cadeau pour les écoliers rentrant au collège : « campus parentalité : plateforme numérique pour accompagner les élèves dans leur nouvelle vie de collégiens »
- Etude sur le projet d'extension de l'Ecole Maternelle de d'Abbaye

- Matériel :

- Matériel technique : équipement thermique, remorque pour transport des tondeuses et matériels d'espaces verts...
- Achat d'une tondeuse autoportée
- Achat d'un véhicule type Master, d'un véhicule électrique (sans permis), d'un minibus
- Achat de 2 tricycles électriques
- Matériel pour les activités organisées par le pôle jeunesse (barres parallèles ...)

- Eclairage Public :

- Poursuite du remplacement des lampes à mercure
- Mise en conformité, entretien de l'existant
- Acquisition de nouvelles décorations de Noel

- Sécurité :

- Implantation de nouvelles caméras
- Etude sur la modification du carrefour de la rue de Beauvais / rue -d'Amiens
- Sécurisation de la rue Carnot - plateaux surélevés
- Acquisition du matériel pour l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication
- Achat d'équipement pour la lutte contre les frelons asiatiques
- Installation de led clignotants au niveau des passages piétons

CONCLUSION

La population de notre ville se stabilise autour de 6000 habitants ; parallèlement à cela, tous les services pour les habitants suivent une courbe ascendante pour garder un très bon niveau de services à la population.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est pas avérée. Grâce à une gestion rigoureuse, la ville peut, et doit, continuer des opérations d'investissement sur la commune et s'assurer sur chaque investissement qu'il ne va pas générer trop de nouvelles dépenses de fonctionnement.

La collectivité sollicitera les principaux partenaires afin d'obtenir des subventions d'investissement (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional...)

La ville de Saint Just en Chaussée s'efforcera toujours d'offrir les meilleurs services à sa population tout en maintenant une gestion budgétaire saine et un endettement raisonnable.

Grâce à une gestion particulièrement rigoureuse de ses finances, la Municipalité réaffirme une fois encore son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2019.

M. **DESMEDT** précise que la situation financière saine, due à une bonne gestion, permet de poursuivre les études pour la réalisation d'une baignade naturelle et d'une piscine couverte qui constitueront le dossier d'avenir pour la ville.

M. **DEFLERS** s'interroge sur l'encours de la dette.

M. **DESMEDT** répond que de nombreux prêts arrivent à échéance. Au vu du nombre impressionnant de nids de frelons asiatiques présents à Saint Just En Chaussée l'année dernière, M. **DESMEDT** annonce que la ville va investir dans un équipement et des armes pour lutter contre ce fléau. En effet, les pompiers étant débordés par ces interventions et la présence de frelons dans les lieux publics relevant de la responsabilité du Maire, il est judicieux de se doter des équipements pour pouvoir intervenir au plus vite et limiter ainsi la prolifération. C'est un problème national dont on doit se soucier.

M. **HAMOT** pense que l'agent qui effectuera cette mission devra le faire à plein temps, tant il y aura de nids de frelons. Il évoque l'expérience de certaines communes dans le Compiègnais qui distribuent des pièges à frelons afin de permettre de détecter la présence d'un nid.

M. **DUBOUIL** précise qu'un article paraîtra dans le prochain journal des saint justois, notamment sur la conception de pièges.

M. **DESMEDT** signale que les feux tricolores au carrefour du collège ont été hors services durant quelques semaines. Malgré deux interventions de l'entreprise chargée de l'entretien de ces équipements, il a fallu procéder au changement de l'automate qui assure la gestion du feu tricolore. Le délai d'acheminement de la pièce en question était de 3 à 4 semaines. Dès réception, la pièce a été installée et les feux ont de nouveau été opérationnels.

M. **DEFLERS** approuve les orientations proposées. Le seul investissement important qui reste à concrétiser est la piscine. Il propose de construire une piscine plus grande en lieu et place du projet de baignade naturelle et du bassin de natation. Il souhaiterait que ce projet soit mis en œuvre dès maintenant.

M. **DESMEDT** répond qu'une lettre d'intention a été adressée à Xavier **BERTRAND**, Président de la Région Hauts de France afin de faire connaître notre projet et ainsi prétendre aux subventions mises en place pour ce type d'investissement. Le dossier sera également transmis à la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) qui vient en aide aux communes sur le plan technique afin de mener des études.

Il confirme que le projet actuel est constitué de deux volets : la construction d'une piscine naturelle et d'un bassin de natation de 25 m. Le 1^{er} volet permettrait à tous les Saint Justois, et plus particulièrement aux enfants, qui ne peuvent pas partir en vacances de bénéficier d'un espace aquatique extérieur pour se divertir alors que le 2nd volet servirait principalement à l'apprentissage de la natation pour les enfants des écoles du Plateau Picard.

Il est nécessaire d'attendre les résultats des études afin de consolider le projet qui, en tout état de cause, ne peut pas être mené en une seule année.

Concernant la vidéoprotection, Mme **HAQUET** est choquée par l'utilisation de ce terme qui selon elle est inadéquat et pense que le terme le plus approprié est vidéosurveillance car ce dispositif ne protège pas.

M. **DESMEDT** répond que la vidéosurveillance consiste à l'installation de caméras sur la voie publique qui transmettent les images à des agents qui les regardent en temps réel. Tandis que pour la vidéoprotection, les images sont visionnées que lorsqu'un fait a été commis et que la situation le nécessite. Il ajoute que l'installation d'un tel dispositif répond à une procédure très stricte nécessitant l'autorisation de la Préfecture et de la CNIL.

M. **DEFLERS** souhaite la tenue d'une commission finances pour débattre des projets avant qu'ils soient actés lors du vote du budget.

M. **DESMEDT** répond qu'une commission est toujours programmée entre le débat d'orientation budgétaire et le budget.

Mme **HAQUET** sollicite une réflexion sur la baisse des tarifs de la cantine.

M. **DESMEDT** répond que cela est difficile puisque la mairie est déficitaire sur le prix refacturé aux familles. En effet, seul le repas est facturé, le temps de garde n'est pas répercuté sur le prix. Néanmoins, il précise que si des familles rencontrent des difficultés financières il est possible qu'elles s'adressent au Centre Communal d'Action Sociale afin de bénéficier d'aides sociales.

M. **CHOQUET** signale qu'il existe un fond social, au collège, réservé aux familles en difficultés pour les aider à financer la cantine, le matériel, les sorties éducatives...

TOUR DE TABLE

Mme **BONNET** annonce que le séjour au ski, proposé par le Pôle Jeunesse du 11 au 16 février, s'est bien déroulé.

Par ailleurs, la sortie au salon de l'agriculture qui a eu lieu le mercredi 27 février a connu un vif succès. La Commission Action Sociale proposera d'autres sorties au cours de l'année.

M. **RAUZIER** rappelle les prochaines manifestations culturelles :

- le vernissage de l'exposition de dentelles au fusain se déroulera le samedi 9 mars à 11h45 à la Médiathèque
- la compagnie Lyricopresto proposera sa pièce de théâtre « Y a de l'amour dans l'air » le samedi 23 mars
- le théâtre de l'Orage proposera deux pièces de théâtre d'Anton Tchekov « Plaisanteries » le samedi 30 mars
- la Salon des Arts, initialement prévu en avril, sera organisé par la municipalité les 12 et 13 octobre

M. **DUBOUIL** liste les travaux en cours :

- suite à une inondation, des infiltrations ont été détectées dans la salle de motricité de l'école maternelle de l'Abbaye. Un nettoyage de la salle ainsi que la réfection de la toiture vont être entrepris
- la matérialisation des places de stationnement Place Théron sera faite prochainement
- la nouvelle délégation de service public relatif à la gestion du marché et de la foire débutera au 1^{er} juillet 2019
- la reprise de l'enrobé sur le réseau pluvial de la rue Valentin Legrand vient de s'achever
- la rénovation du portillon du cimetière sera achevée la semaine prochaine
- un arbre a dû être abattu devant la médiathèque, en raison de sa dangerosité, il était fendu complètement

M. **HAMOT** signale que les plaques sur le monument pour honorer Valentin Haüy, rue Tailbouis, ne sont plus lisibles.

M. **DESMEDT** répond que les services techniques le nettoieront et referont les lettres.

M. **CHOQUET** a assisté au conseil d'administration du collège qui avait pour point principal le vote de la Dotation Globale Horaire. Il annonce que le collège s'est vu supprimé 41 heures de postes. Par ailleurs, la Direction Académique envisage la fermeture d'une classe de 3^{ème}, justifiée par le manque de 4 élèves en 3^{ème} et cela malgré l'augmentation des effectifs prévue l'année prochaine passant de 679 à 698 élèves. Cette situation aura pour conséquence d'augmenter les effectifs dans les classes à plus de 30 élèves, au détriment de la qualité de l'enseignement. Il regrette cette baisse de moyens alors que depuis plusieurs années, le collège voyait ses résultats au Brevet National en constante progression.

M. **DESMEDT** réaffirme son soutien aux personnels enseignants, élèves et parents d'élèves du collège Louise Michel.

M. **DEFLERS** propose de voter une motion de soutien.

M. **DESMEDT** approuve cette proposition qui sera soumise au vote lors du prochain conseil.

Mme **PILARDEAU** remercie M. **DESMEDT** de sa présence lors de l'assemblée générale du Club des Aînés qui a eu lieu le mardi 5 mars.

M. **DEFLERS** signale que La Poste supprime des boîtes aux lettres dans certaines rues.

Mme **BAPAUME** rappelle qu'aujourd'hui est la journée des droits de la femme.

M. **DESMEDT** annonce que le prochain conseil aura lieu le vendredi 5 avril.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h15.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2019

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, CROISIER, AUBRY, CHOQUET, KWAK, BERTHELOT, DEFLERS.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, BAPAUME, FERNANDES, FLAGOTHIER, DELAUTEL, DELAMARRE.

ABSENTS REPRESENTES : M. RAUZIER par M. CONVERS
Mme LOBBE par M. KWAK
Mme GODARD-BEGUE par Mme BONNET
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
Mme PILARDEAU par Mme BAPAUME
Mme N'KLO par Mme BRUNET
M. LENOBLE par Mme FLAGOTHIER
M. AUDIGER par M. DEFLERS

ABSENTE EXCUSEE : Mme HAQUET.

*Compte
rendu de
Conseil*

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte de gestion du percepteur
3. Compte administratif 2018
4. Taux d'imposition communaux
5. Budget primitif 2019
6. Remboursement frais de visite médicale
7. Motion contre la fermeture d'une classe au collège Louise Michel
8. Tarifs de la sortie proposée par la Commission des Affaires Sociales
9. Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes concernant la SAO
10. Questions diverses

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au conseil municipal de désigner Mme Béatrice DELAMARRE, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Compte de gestion du percepteur

M. DESMEDT demande de voter les comptes de gestion du Percepteur pour la commune qui constatent la concordance des comptes administratifs dressés par le service comptabilité de la ville.

VOTE : UNANIMITE

3. Compte administratif 2018

Suite à la Commission de Finances du 1^{er} avril 2019, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain DEFLERS, doyen de l'assemblée, examine le compte administratif 2018 VILLE et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

Compte
rendu de
Conseil

- En fonctionnement : un excédent de 2 917 800,98 €
- En investissement : un déficit de 41 295,28 €
- En restes à réaliser dépenses : 636 062,00 €
- En restes à réaliser recettes : 236 741,96 €

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au BP 2019 pour 2 477 185,67 € soit une affectation de résultat de 440 615,31 €.

VOTE :

Section de fonctionnement

Dépenses : unanimité

Recettes : unanimité

Solde : unanimité

Section d'investissement

Dépenses : unanimité sauf

Opération 512 : 2 abstentions

Recettes : unanimité sauf

Opération 512 : 2 abstentions

Solde : unanimité

4. Taux d'imposition communaux

M. DESMEDT réintègre l'assemblée et propose de voter, comme chaque année depuis 5 ans, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux à savoir :

Taxe d'habitation : 16,76 %

Taxe foncier bâti : 35,40 %

Taxe foncier non bâti : 96,96 %

M. DEFLERS note que ces impôts augmenteront du fait de la hausse des bases.

M. DESMEDT précise que la hausse des bases est décidée par le Gouvernement mais que la ville de Saint Just en Chaussée ne souhaite pas augmenter les taux.

VOTE : UNANIMITE

Budget primitif 2019

Suite à la Commission de Finances du 1^{er} avril 2019, M. **DESMEDT** présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019 VILLE dont la balance s'établit ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 7 238 798,51 €
- Dépenses d'investissement : 2 474 032,27 €

TOTAL DES DEPENSES 9 712 830,78 €

- Recettes de fonctionnement : 8 935 308,67 €
- Recettes d'investissement : 2 474 032,27 €

TOTAL DES RECETTES 11 409 340,94 €

VOTE :***Section de fonctionnement***

Dépenses : 28 POUR

Recettes : 28 POUR

Solde : 28 POUR

Section d'investissement

Dépenses : unanimité sauf chapitre 20

Opération 512 : 2 ABSTENTIONS

Total des dépenses : 26 POUR - 2 ABSTENTIONS

Total des recettes : 28 POUR

Solde : 28 POUR

M. **DESMEDT** remercie Isabelle DHERSIN, la comptable, pour la réalisation du budget.

VOTE : UNANIMITE

6. Remboursement frais de visite médicale

M. **DESMEDT** informe le conseil municipal que trois agents ont avancé les honoraires du médecin lors de leur visite médicale obligatoire d'aptitude au permis poids lourds.

Il propose de rembourser aux intéressés les frais avancés soit la somme de 36 €.

VOTE : UNANIMITE

7. Motion contre la fermeture d'une classe au collège Louise Michel

M. DESMEDT propose d'adopter une motion contre la fermeture d'une classe au collège Louise Michel, comme suit :

Le Conseil Municipal de la ville de Saint Just en Chaussée soutient le mouvement des personnels enseignants et élèves du Collège Louise Michel pour s'opposer à la fermeture d'une classe au collège.

Malgré l'augmentation des effectifs prévue l'année prochaine, passant de 679 à 698 élèves, la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale envisage la fermeture d'une classe de 3^{ème}, justifiée par le manque de 4 élèves en 3^{ème} et supprime 41 heures de postes.

Cette situation aura pour conséquence d'augmenter les effectifs dans les classes à plus de 30 élèves.

Le Conseil Municipal, soucieux de la qualité de l'enseignement prodigué aux élèves du collège, décide, à l'unanimité, de soutenir les membres du collège dans leurs démarches pour obtenir le maintien d'un poste d'enseignant en 3^{ème}.

M. DEFLERS demande combien il y a actuellement de classe de 3ème.

M. CHOQUET répond que cette année le collège comptabilise 6 classes de 3ème. Si la fermeture de classe se concrétise, il n'y aura plus que 5 classes comptant chacune plus de 30 élèves ce qui est catastrophique pour leur apprentissage.

VOTE : UNANIMITE

8. Tarifs de la sortie proposée par la Commission des Affaires Sociales

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que la Commission des Affaires Sociales organise une sortie pour le spectacle « Au Souffle de la Terre » le samedi 14 septembre 2019.

Il propose de valider les tarifs comme suit, en précisant que le transport en bus sera offert par la Municipalité :

17 € par adulte

9 € par enfant (de 5 à 12 ans)

Gratuit pour les - 5 ans

VOTE : UNANIMITE

Compte
rendu de
Conseil

9. Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes concernant la SAO

M. **DESMEDT** informe le Conseil Municipal qu'en sa qualité d'actionnaire de la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO), la commune a été destinataire du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de ladite société concernant les exercices 2011 à 2016, ainsi que la réponse apportée par la SAO.

M. **DESMEDT** rappelle que la SAO a été créée en 2004 à l'initiative de Yves ROME, ancien Président du Conseil Départemental de l'Oise, afin d'apporter une aide opérationnelle (administrative, financière et technique) aux villes et Communautés de Communes dans la réalisation de projet de grande envergure.

La presse a publié un article mentionnant que la SAO devait 7 millions d'euros aux villes de l'Oise alors qu'en réalité, eu égard aux montants conséquents des opérations il est demandé aux communes une avance de trésorerie. Le surplus leur étant rendu lorsque l'opération est achevée. La Chambre Régionale des Comptes souhaite qu'un changement du mode de fonctionnement, elle préconise que la SAO fasse des emprunts.

La ville de Saint Just en Chaussée, comme de très nombreuses communes et Communauté de Communes est actionnaire. Le Département détient plus de 90 % des actions.

M. **DEFLERS** demande si le coût est aussi élevé qu'en passant par des opérateurs privés.

M. **DESMEDT** répond par la négative. Le coût varie entre 6 à 8 % du coût total du projet.

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. **DESMEDT** annonce l'arrivée de trois nouveaux policiers (deux anciens militaires ayant effectués des opérations extérieures et un policier de Nogent sur Oise) portant l'effectif du service à cinq policiers et deux ASVP. Une présentation officielle aura lieu courant mai.

M. **DUBOUIL** dresse la liste des travaux en cours :

- des barrières pour assurer la sécurité des enfants ont été posées dans le parc Jean-Pierre Braine
- un filet anti-pigeons a été installé sous la halle couverte
- les travaux de réhabilitation des trottoirs du quartier du Moulin viennent de débiter

3 346 €.

Compte
rendu de
Conseil

Mme **BRUNET** informe que les travaux du cinéma viennent de s'achever. Le coût total s'élève à 33 470 € HT avec un reste à charge pour la commune de 3 346 €.

M. **CONVERS** signale que la commission des affaires scolaires n'a pas encore pu se réunir pour effectuer la répartition des élèves dans les différentes écoles pour la rentrée prochaine. En effet, toutes les inscriptions n'ont pas encore été effectuées. Il rappelle que la date de clôture était fixée au 30 mars.

M. **DESMEDT** rappelle qu'une commission finances aura lieu le mardi 16 avril et que le prochain conseil est prévu le vendredi 26 avril.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2019

PRESENTS : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, CROISIER, AUBRY, CHOQUET, KWAK, AUDIGER.

MMES BONNET, BOURGOIN, GODARD-BEGUE, BAPAUME, FERNANDES, FLAGOTHIER, DELAUTEL, DELAMARRE, VERMON.

ABSENTS REPRESENTES : M. CONVERS par M. RAUZIER
Mme LOBBE par M. KWAK
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
M. LENOBLE par Mme FLAGOTHIER
M. DEFLERS par M. AUDIGER

ABSENTS EXCUSES : Mme BRUNET, PILARDEAU, N'KLO et M. BERTHELOT.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Subventions 2019 aux associations
3. Créances éteintes
4. Admissions en non-valeur
5. Modification de la valeur journalière du ticket restaurant
6. Voyage scolaire éducatif

Compte
rendu de
Conseil

7. Vente pour partie du chemin communal des vignes
8. Contribution à la reconstruction de Notre-Dame de Paris
9. Nomination d'une nouvelle voie communale
10. Questions diverses

Suite à la démission pour raisons personnelles de Mme **HAQUET**, M. **DESMEDT** accueille Mme Fabienne **VERMON**, nouvelle conseillère municipale et lui souhaite la bienvenue.

Après vérification du quorum, M. **DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. **DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Martine **BOURGOIN**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Subventions 2019 aux associations

M. **DESMEDT** rappelle que le Conseil municipal a voté lors sa séance du 5 avril l'enveloppe des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2019 puis présente le tableau détaillé dont le montant global est de 211 060,00 €, tel que proposé par la commission finances du 16 avril dernier.

Il souligne le soutien constant de la municipalité aux associations malgré les restrictions budgétaires induites notamment par la baisse des dotations de l'Etat.

Néanmoins, il précise que les subventions ne sont versées qu'une fois les dossiers complets et les documents financiers vérifiés et cohérents.

M. **RAUZIER** indique que l'association « Les Amis des Arts » vient d'être placée en sommeil, par conséquent la subvention ne lui sera pas versée.

VOTE : UNANIMITE

3. Créances éteintes

M. **DESMEDT** explique que certains débiteurs de la commune font l'objet d'un effacement de dettes. Il précise que bien que ces effacements de dettes s'imposent à la collectivité, il est nécessaire de délibérer.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal l'exécution de ces créances éteintes pour un montant de 5 368,96 €.

VOTE : UNANIMITE

4. Admissions en non-valeur

Suite à la Commission de Finances du 16 avril 2019, M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les recettes impayées pour un montant total de 26 631,51 €.

VOTE : UNANIMITE

5. Modification de la valeur journalière du ticket restaurant

Suite à la Commission de Finances du 16 avril 2019, M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal d'augmenter la valeur journalière du chèque déjeuner de 5 € à 6 €, à compter du 1^{er} juin 2019.

La participation de l'employeur reste inchangée à 50%, l'autre moitié étant à la charge de l'agent.

VOTE : UNANIMITE

6. Voyage scolaire éducatif

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 9 novembre 2018, la participation financière des familles a été fixée pour les voyages scolaires éducatifs organisés en 2019 pour les élèves des écoles primaires de la commune.

S'agissant du séjour à Londres des élèves des écoles primaires Bogaert et Haüy, il propose de diminuer le tarif des extérieurs de 510 € à 489 €, compte tenu de la baisse du nombre d'accompagnants.

VOTE : UNANIMITE

7. Vente pour partie du chemin communal des vignes

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique a été réalisée du 25 mars au 8 avril 2019 relative à la cession d'une partie du chemin rural des Vignes.

Suite aux conclusions favorables du commissaire enquêteur, il propose la vente de cette parcelle au prix de 2 800 €.

VOTE : UNANIMITE

8. Contribution à la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Notre-Dame de Paris en flammes, dans la nuit du 15 au 16 avril a touché au plus profond notre identité. Symbole fort de Paris, de notre Histoire, de notre patrimoine, elle est notre héritage commun, notre lien au passé autant que notre inscription dans l'avenir.

*Compte
rendu de
Conseil*

Après des heures de lutte contre le gigantesque incendie qui a ravagé la cathédrale Notre-Dame de Paris, l'ensemble du feu a été éteint dans la nuit grâce au professionnalisme et au courage des sapeurs-pompiers de Paris.

Parce qu'il est d'intérêt public que la cathédrale Notre-Dame de Paris soit restaurée, les appels aux dons se multiplient.

Considérant que la commune de St Just-en-Chaussée souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la restauration de Notre-Dame-de-Paris, M. **DESMEDT** propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la Fondation du patrimoine, organisme chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine français.

VOTE : 24 POUR-1 ABSTENTION

9. Nomination d'une nouvelle voie communale

Mme Aya **N'KLO** arrive avant l'étude de cette question (nombre de votants : 26).

M. **DESMEDT** informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du déploiement du très haut débit sur la commune de St Just-en-Chaussée, il est indispensable de dénommer la voie communale desservant le restaurant l'OPUS et les établissements PARMENTIER afin de permettre l'installation des prises THD.

Il propose de dénommer cette voie : impasse Brunehaut.

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. **FOVIAUX** signale la présence d'un arbre en travers du chemin des poissonniers.

Par ailleurs, il informe que l'Acles des marcheurs St Justois en partenariat avec la fondation Groupama organise une balade de 9 kms « Découverte du Bois de Mermont », le dimanche 28 avril au profit de l'association « les petits princes ».

M. **BOURGETEAU** rappelle que le Sporting Club de St Just rencontrera l'US Roye Noyon lors de la 8^{ème} de finale de la Coupe de l'Oise le mercredi 15 mai à 18h45.

Mme **BONNET** annonce que la commission action sociale organise une sortie à France Miniature, le samedi 27 juillet. Les inscriptions s'achèveront le mardi 25 juin.

M. **RAUZIER** rappelle que lors du conseil municipal du 19 décembre 2018, un accord de principe a été émis sur le jumelage de la ville de Saint Just en Chaussée avec la commune d'Agion Anargyron, petite ville située près d'Athènes en Grèce.

En effet, depuis une vingtaine d'années la ville et l'association PHILATHÉNA entretiennent des relations très étroites avec la Grèce, notamment par le biais d'échanges.

Le Ministère de l'Intérieur Grec vient d'autoriser ce jumelage, qui sera concrétisé par la signature d'une charte le mercredi 19 juin, en Grèce. La délégation se composera de Mme Martine **BOURGOIN**, Présidente du comité de jumelage, de quatre autres membres et de M. **RAUZIER**, qui représentera M. **DESMEDT**.

Il précise que chaque participant prendra à sa charge ses frais de déplacement et de logement.

M. **DUBOUIL** dresse la liste des travaux à venir :

- le marquage de la place Théron débutera lundi 29 avril
- les travaux de reprise de l'enrobé au sein de la cour de l'école maternelle de l'Abbaye viennent de se terminer
- la réfection des trottoirs des rues du Docteur Delignon, Belleville, rue du Général de Gaulle et des Pépinières vient de s'achever
- le marquage au sol du feu rouge en bas de la rue de Paris vient d'être effectué

Mme **VERMON** signale :

la présence d'un trou sur le trottoir gauche de la rue d'Amiens en allant vers la rue Tailbouis

la présence d'un trou sur la chaussée de la rue Roger Salengro

M. **DESMEDT** va le signaler aux services techniques.

M. **AUDIGER** sollicite des précisions quant au petit lotissement qui va se construire à côté du cimetière.

M. **DESMEDT** répond que les maisons seront adaptées aux personnes à mobilité réduite. La société Cobat souhaite vendre 40 % des terrains avant de commencer la construction. Trois terrains sont déjà vendus.

Mme **BAPAUME** demande à quelle date les travaux de la baignade naturelle débiteront.

M. **DESMEDT** répond que le projet se compose d'une piscine naturelle, d'un bassin de natation de 25 m couvert et chauffé ainsi que d'un parking. Le dossier a été transmis à la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) qui vient en aide aux communes sur le plan technique afin de mener des études.

Au vu de la nature du projet et de son coût estimé à 8 millions d'euros, les travaux ne pourront pas être menés en une seule année. Des commissions seront mises en place prochainement pour y travailler.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 14 juin.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h10.

